



N° 4 – NOVEMBRE 2001

BULLETIN MUNICIPAL

## Le mot du maire,

Que la lumière règne aussi chez nous ...

Dès ce mois-ci, l'éclairage public sur toute notre commune sera permanent, du crépuscule à l'aube, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, sans avoir à grever notre budget communal ou à sauter sur une quelconque promotion à l'occasion d'Halloween. Il aura suffi tout simplement de souscrire à une offre particulièrement intéressante offerte aux communes.

Une étude gratuite de nos installations est en cours. Elle mettra en évidence les investissements nécessaires à prévoir en urgence et à plus long terme, tout en précisant les secteurs insuffisamment équipés aujourd'hui.

Tout au long des années à venir, nous mettrons à profit l'arrivée du gaz dans la commune ainsi que les travaux entrepris sur notre réseau routier, pour demander l'enfouissement des lignes électriques et améliorer notre éclairage actuel.

Les travaux à réaliser seront inscrits dans un plan pluriannuel compatible avec nos finances.

S'il faudra attendre quelques années pour que villages et hameaux aient toutes leurs rues aussi bien éclairées, réjouissons-nous de pouvoir d'ores et déjà, rentrer chez nous de nuit en toute clarté et en toute sérénité.

Restant à votre écoute,

Daniel CARASCO

## CONSEIL MUNICIPAL

du 11 octobre 2001

### Le conseil,

#### **a décidé de modifier le système d'éclairage public.**

Il sera commandé de Vernouillet et sera désormais permanent 365 jours par an du crépuscule à l'aube (4300 heures/an). Il concerne tout le territoire de la commune. Le coût supplémentaire pour le fonctionnement est estimé à 24 700 F par an soit 13 F HT par habitant et par an. Au niveau investissement il faut ajouter 12 000 F pour l'achat de 21 relais, en remplacement des horloges existantes. Ces relais seront posés gratuitement par le SIEPRO aux environs du 25 octobre de cette année.

Au fur et à mesure des interventions sur les lampes, celles-ci seront remplacées par des lampes aussi performantes mais de plus faible consommation dans un but d'économie (à nombre égal de points d'éclairage).

Le réseau d'éclairage devra faire l'objet d'un plan par tranches pour une amélioration et une rénovation progressives.

#### **a accepté la proposition de contrat Dialège.**

Ce contrat, proposé par EDF, est gratuit et permet un suivi de l'évolution de la consommation, compteur par compteur

regroupés par grandes familles (Bâtiments communaux, Eclairage public, Service des eaux) dans le but de conseiller l'utilisateur pour optimiser la gestion et, donc, maîtriser les coûts.

#### **a autorisé un changement d'affectation comptable**

Ce changement a été accordé pour permettre le règlement des journées de location du car de remplacement pendant le dépannage du car scolaire de la commune.

*Vous pouvez retrouver davantage de détails en parcourant le compte-rendu complet disponible en Mairie mais aussi affiché dans les carcans et sur les panneaux d'affichage.*

## Règlement d'Urbanisme

Le Conseil municipal rappelle aux riverains de la voirie communale et départementale :

- qu'ils doivent permettre et même faciliter la circulation des piétons en n'obstruant pas le passage, notamment avec leurs véhicules stationnés sur le trottoir (danger et dégradation).

- qu'ils sont responsables de la propreté du trottoir ou, plus générale-

ment, du passage situé entre leur propriété et le revêtement de la chaussée. Cela concerne la végétation sauvage ou décorative (herbes ou arbres), les débris végétaux (feuilles, branchages) et la neige, qui ne doivent pas gêner ou mettre en péril la circulation piétonne ou automobile.

La commune a, de son côté, l'obligation de permettre l'écoulement des

eaux pluviales : entretien des caniveaux, bouches d'engouffrement et canalisations éventuelles.

**IMPORTANT** : Examinez bien les haies et plantations internes et externes de vos propriétés qui peuvent dépasser ou rendre dangereuse la circulation tout en engageant votre responsabilité.

Taillez et élaguez ou appelez l'homme de l'art.

## Accueil des nouveaux habitants

Depuis un an, vous êtes installés dans notre commune. Pour vous souhaiter la bienvenue, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à faire connaissance avec le Conseil Municipal de Boutigny-Prouais, les responsables des Associations, les enseignants et le personnel communal de notre village.

En votre honneur, un « pot » est organisé le 15 décembre 2001 à la Salle polyvalente de Boutigny.

**Nous vous attendons, venez nombreux..**

Mireille ELOY

## Téléthon du 7 et 8 décembre

Notre commune, avec quinze autres villages de l'ouest de l'Ile de France, participera à ces journées.

Trois possibilités seront offertes pour la collecte de nos dons :

### les 7 et 8 décembre:

- une urne sera placée en Mairie (heures d'ouvertures habituelles),

### le 8 décembre :

- une animation vente sera organisée à la salle polyvalente de 9 h 30 à 12 h 30,
- un cortège de voitures anciennes, passant de village en village, stationnera sur la place de l'Eglise Saint Pierre vers 10h pour récolter les dons de chacun.

Grâce à notre générosité, les progrès scientifiques avancent.



Sylvie BENGUIGUI

## Recensement Service National : Rappel

La loi du 28/01/1997 abaisse l'âge du recensement de 18 à 16 ans et le rend obligatoire pour tous les jeunes gens.

**Garçons et filles** doivent donc se faire recenser durant le mois de leur 16<sup>e</sup> anniversaire en se présentant à la Mairie, munis du livret de famille et d'une pièce d'identité. Une attestation de recensement leur sera délivrée. Cette attestation devra être conservée précieusement car elle permet de participer à la journée d'appel à la préparation de Défense et d'être inscrit sur les listes électorales. Elle pourra être demandée lors d'une éventuelle inscription à des examens soumis à l'accord de l'autorité publique.



## Révision des listes électorales.

La révision annuelle prévue par le Code électoral est ouverte jusqu'au 31 décembre. L'inscription des nouveaux arrivants n'est pas automatique. Pour se faire inscrire, se présenter à la Mairie avec les pièces justificatives suivantes : carte d'identité ou livret de famille, justificatif de domicile, et, pour les résidents secondaires, un justificatif d'assujettissement depuis cinq ans à l'une des taxes locales.

**Obsèques de M. TAUGOURDEAU**

Martial TAUGOURDEAU, Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, nous a quittés le 14 octobre dernier, victime d'un accident de la route. Notre commune lui doit beaucoup. En effet, toujours à l'écoute de ce qui se passait chez nous, il avait horreur des conflits à Boutigny-Prouais. Il s'est donc évertué à ramener un bon climat, en nous aidant pour la construction du groupe scolaire de Prouais et du futur restaurant scolaire de Boutigny. Pour notre commune, merci Monsieur TAUGOURDEAU.

Le 18 octobre, Sylvie BENGUIGUI et Daniel GUINAND ont représenté la commune à la cérémonie lui rendant hommage en la cathédrale de Chartres.

**Daniel BRUNET**

LES ASSOCIATIONS

**Cérémonies du 11 Novembre**

Les rassemblements pour les cérémonies auront lieu :

- devant le monument aux morts à Prouais à 11 h,
- devant la Mairie de Boutigny à 11 h 15

**Association des Anciens Combattants de Boutigny.**

Le traditionnel banquet se déroulera au restaurant « le Clos Fleuri », à Chaudon. Rendez-vous à 13 h.

Ouverts à tous, nous sommes malgré tout contraints de limiter le nombre à 30 / 32 personnes.

Renseignements et inscriptions auprès de MM. **Maréchal Serge** ou **Allorge Michel**.



**La Bibliothèque**

Dans le cadre des journées nationales « LIRE EN FETE », le 6<sup>ème</sup> marché aux livres s'est tenu, le 21 octobre, dans la salle polyvalente. Sur deux niveaux, 16 exposants ont présenté une grande diversité de livres, disques et timbres, et plus de trois cents visiteurs sont venus dénicher le livre rare pour enrichir leur bibliothèque. Parallèlement, une journée « Portes-ouvertes » a permis à une cinquantaine de personnes de découvrir le fonds de livres proposé et de s'intéresser à l'exposition présentant un échantillonnage des nombreux documents en rayon. Quelques visiteurs en ont profité pour devenir membres adhérents de la bibliothèque. Ce fut donc un franc succès.



**L'Aspic**

L'Aspic recherche toujours un local, d'une surface de 50 à 70 m2, pouvant servir d'atelier, afin de pouvoir démarrer ses activités de transmission de savoir faire.

Elle attend de nombreux visiteurs le 25 novembre pour l'exposition de cartes postales anciennes et la bourse d'échange.

INFORMATIONS DIVERSES

**CCPH : Semaine des associations du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre**

Les organisateurs du cross du dimanche 25 novembre recherchent :

- des participants dans les catégories poussins, benjamins, cadets, seniors et vétérans. Des bulletins d'inscription sont à disposition à la Mairie. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au moment du départ.
- des bénévoles pour « sécuriser » le parcours (présence aux carrefours ou endroits a priori à risque).

S'inscrire à la Mairie de Houdan avant le 9 novembre.  
Les épreuves se dérouleront entre 8 h 30 et 11 h 30/12 h.



# L'AGENDA

<b>9 novembre</b>	Informations sur l'Euro à la salle polyvalente à 20 h 30 (apportez vos calculettes)
<b>11 novembre</b>	Cérémonie du souvenir devant le monument aux morts à Prouais 11 h et devant la Mairie de Boutigny à 11 h 15 ( <i>voir article</i> )
<b>11 novembre</b>	Banquet des Anciens Combattants de Boutigny à Chaudon ( <i>voir article</i> )
<b>16 novembre</b>	Réunion du Conseil Municipal
<b>25 novembre</b>	Exposition de cartes postales ( <i>voir article</i> )
<b>7 décembre</b>	Téléthon : une urne est placée en mairie pour recueillir vos dons (heures habituelles d'ouverture)
<b>8 décembre</b>	Téléthon : animation/vente à la salle polyvalente de 9 h 30 à 12 h30 cortège de voitures anciennes place St Pierre vers 10 h

## CARNET

**Naissances** : **Thomas GANGNEBIEN** né le 5 octobre

**Noces d'or** : Les noces d'or de **Madeleine et René POYER**, des Primevères, ont été célébrées le 27 octobre 2001 à la Mairie annexe de Prouais par **Daniel BRUNET**, Maire délégué.  
Nous leur adressons toutes nos félicitations pour ces 50 ans de vie commune. Dans un esprit de famille exemplaire, ils ont donné naissance à 6 enfants, qui leur ont donné à leur tour 14 petits enfants.

**Daniel BRUNET**  
Maire délégué

**Erratum** : Dans le N° 3 d'Entre Nous il a été annoncé la naissance d'**Alexandre Loyer**. Il y a bien eu une naissance dans cette famille, mais il s'agit d'une petite fille, **Alexane**, née le 26 juin 2001. Avec nos excuses !

## INFOS PRATIQUES

Vous êtes responsable ou membre actif d'une association...

Vous souhaitez diffuser un message d'intérêt général aux habitants de la commune...

Les colonnes de ce journal vous sont ouvertes. Soyez bref et concis.

**Les articles doivent être déposés dans la corbeille commission information en mairie, le dernier jour du mois au plus tard.**



### Horaires d'ouverture de la poste à Broué

<i>Lundi</i>	<b>14h00 à 17h00</b>	<i>Mercredi</i>	<b>9h00 à 12h00</b>
<i>Mardi</i>	<b>14h00 à 17h00</b>	<i>Samedi</i>	<b>10h30 à 12h00</b>
<i>Jeudi</i>	<b>14h00 à 17h00</b>		
<i>Vendredi</i>	<b>14h00 à 17h00</b>		

### Horaires d'ouverture de la Mairie

#### BOUTIGNY

<i>Mardi</i>	<b>16h00 à 18h00</b>
<i>Jeudi</i>	<b>16h00 à 18h00</b>
<i>Vendredi</i>	<b>16h00 à 18h00</b>
<i>Samedi</i>	<b>10h30 à 12h00</b>

#### PROUAIS

<i>Lundi *</i>	<b>16h00 à 17h30</b>
<i>Samedi</i>	<b>8h30 à 10h00</b>

\* à partir de la date d'ouverture des classes à Prouais

### Horaires d'ouverture de la mini-déchetterie de BOUTIGNY-PROUAIS

<i>Lundi</i>	<b>14h00 à 18h00</b>
<i>Mercredi</i>	<b>14h00 à 18h00</b>
<i>Samedi</i>	<b>8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00</b>

### Horaires d'ouverture de la bibliothèque

<i>Mercredi</i>	<b>16h00 à 18h00</b>
<i>Samedi</i>	<b>16h00 à 18h00</b>
<i>Jeudi *</i>	<b>13h30 à 16h00</b>

\* Hors vacances scolaires